

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Title - Sujet</b> D200 Crane Replacement	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W355B-151464/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W355B-15-1464	<b>Date</b> 2015-01-02
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-122-5145	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-4-72036 (122)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-01-06</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chinye (HAL), Chukwudi	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal122
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 496-5476 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-151464/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-15-1464

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

HAL-4-72036

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal122

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**voir ci-joint**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-151464/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-15-1464

N° de la modif - Amd. No.  
005  
File No. - N° du dossier  
HAL-4-72036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hal122  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La modification 005 a pour but de préciser la réponse à la question 11 de la modification 004

**Question 11** : 6.6.1 à 6.6.3 (page 9) Paiement, (Paiement unique). L'industrie des grues ne paie pas à la fin d'un projet pour la mise à niveau ou l'approvisionnement des grues. Les modalités uniformisées sont les suivantes : un dépôt de 25 % doit être joint au bon de commande. Les dessins approuvés ne seront pas transmis avant la réception du paiement équivalent à 25 % de la somme. Le dépôt préalable à l'expédition de 65 % doit être versé à la réception de la facture. Le 10 % restant est exigible dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Les dépôts seront appliqués à ce moment.

**Réponse à la question 11** : Les paiements d'étape doivent remplacer le paiement unique pour le présent besoin. Les coûts ventilés se rapportant au paiement progressif sont les suivants :

**Paiement unique : Supprimer au complet  
Insérer ce qui suit  
Calendrier des étapes**

Le calendrier des étapes de paiement sera établi conformément au marché comme suit :

N° d'étape	Description ou produit livrable	Montant ferme	Date d'échéance ou date de livraison
1	Livraison de tous les biens et de l'équipement à l'IMF Cape Scott	40 % de la valeur du marché	Au plus tard le 31 mars 2015
2	Livraison de tous les dessins d'atelier et dessins techniques de l'installation à l'IMF Cape Scott	25 % de la valeur du marché	Au plus tard le 31 mars 2015
3	Achèvement de l'installation de tous les produits livrables à l'IMF Cape Scott	35 % de la valeur du marché	Au plus tard le 31 mars 2015

\*Remarque : Si l'achèvement de l'installation est reporté après le 31 mars 2015, le chargé de projet doit approuver la date d'achèvement prévue.

**Paiements d'étape**

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes figurant dans le contrat et aux dispositions de paiement du contrat si :

- une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés;
- tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout produit livrable exigé sont terminés et ont été acceptés par le Canada.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.